

# Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 10.07.2023

## Cut Polish

Code du produit: SF10061

### Identification du produit :

Nom commercial Cut Polish  
Usage Agent lustrant

### Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Inveritas GmbH  
Ragazerstrasse 17  
CH-7303 Mastrils  
Tel: 078 663 14 33

info@inveritas.ch

**Numéro d'urgence national :** 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

### Informations pour les utilisateurs concernant :

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

###### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

###### **Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

###### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: à température ambiante

Conserver à l'écart de la chaleur.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent lustrant

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium, fumée d'oxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
			24		VLE courte durée	
1344-28-1	Aluminiumoxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
8042-47-5	Huile de paraffine (inhalable)	-	5		VME 8 h	
-	Huiles minérales (pures, hautement raffinées) (inhalable)	-	5		VME 8 h	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
-	Valeur limite pour les poussières en général (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
-	Valeur limite pour les poussières en général (inhalable)	-	10		VME 8 h	

#### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1344-28-1	Aluminium oxyde	Aluminium (/g créatinine)	50 µg/g	U	c

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1344-28-1	Aluminium oxide			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		6,22 mg/kg p.c./jour
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	92 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	40 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	160 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	220 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	160 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	220 mg/personne/jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
1344-28-1	Aluminium oxide	
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

##### Protection des mains

Manipulation de grandes quantités:

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

@0802.B00823

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant combiné: Type A

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV): < 20 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Cut Polish**

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Cut Polish

UFI: VRQE-7YNX-VF9W-C6R4

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent lustrant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: ServFaces GmbH  
Rue: Breitscheidstr. 78  
Lieu: D-01237 Dresden  
Téléphone: +49 (0) 800 724 1903  
e-mail: info@servfaces.de  
Interlocuteur: Jörg Reents Téléphone: +49 (0) 800 724 1903  
e-mail: info@servfaces.de  
Internet: www.servfaces.de  
Service responsable: Giftinformationszentrum Mainz / 24h Deutsch & Englisch

**Fournisseur**

Société: Inveritas GmbH  
Rue: Ragazerstrasse 17  
Lieu: CH-7303 Mastrils  
Téléphone: 0041 78 663 14 33  
e-mail: info@inveritas.ch  
Service responsable: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] aucune

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 2 de 11

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics			15 - < 20 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)			10 - < 15 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
68439-51-0	Alcohols, C12-14, ethoxylated, propoxylated			1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 3; H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	15 - < 20 %
	par inhalation: CL50 = 6100 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
8042-47-5	232-455-8	White mineral oil (petroleum)	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = > 5000 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
68439-51-0		Alcohols, C12-14, ethoxylated, propoxylated	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 - < 5000 mg/kg		

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 3 de 11

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Produits de pyrolyse, toxique.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 4 de 11

endroit frais bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: à température ambiante

Conserver à l'écart de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent lustrant

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium, fumée d'oxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
		-	24		VLE courte durée	
1344-28-1	Aluminiumoxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
8042-47-5	Huile de paraffine (inhalable)	-	5		VME 8 h	
-	Huiles minérales (pures, hautement raffinées) (inhalable)	-	5		VME 8 h	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
-	Valeur limite pour les poussières en général (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
-	Valeur limite pour les poussières en général (inhalable)	-	10		VME 8 h	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1344-28-1	Aluminium oxyde	Aluminium (/g créatinine)	50 µg/g	U	c

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 5 de 11

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1344-28-1	Aluminium oxide		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		6,22 mg/kg p.c./jour
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)		
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	92 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	35 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	160 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	220 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	160 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	220 mg/personne/jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
1344-28-1	Aluminium oxide	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20 mg/l	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

## Protection des mains

Manipulation de grandes quantités:

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

@0802.B00823

## Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

## Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant combiné: Type A

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide (Pâte)  
Couleur: blanchâtre



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 6 de 11

Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		> 61 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		8,5
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		> 20,5 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité:		miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,12 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:		non déterminé

#### **9.2. Autres informations**

##### **Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

##### **Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

8000 mPa·s

##### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Produits de

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 7 de 11

pyrolyse, toxique.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 6100 mg/l	Rat	Producteur	
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5000 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403
68439-51-0	Alcohols, C12-14, ethoxylated, propoxylated				
	orale	DL50 > 2000 - < 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 402

###### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2. Informations sur les autres dangers

###### Autres informations

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1000 mg/l	4 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	
	Toxicité pour les algues	NOEC > 100 mg/l	2 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 100 mg/l	2 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 1000 mg/l)		Boue activée		
68439-51-0	Alcohols, C12-14, ethoxylated, propoxylated					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1 - < 10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics				
	OCDE 301F	80%	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)				
	OCDE 301F	31,3%	28	Producteur	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				
68439-51-0	Alcohols, C12-14, ethoxylated, propoxylated				
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	> 60 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	5,5 - 7,2

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 9 de 11

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Aucune information disponible.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **Transport fluvial (ADN)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **Transport maritime (IMDG)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Cut Polish

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 10 de 11

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2010/75/UE (COV):

&lt; 20 %

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Cut Polish**

Date de révision: 07.05.2023

Code du produit: SF10061

Page 11 de 11

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*